



**Procès-verbal de la 377<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le lundi 11 décembre 2023, à 18 h, à Montréal**

---

1. Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum

Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum par la présidente à 18 h 04. L'assemblée est tenue en mode visioconférence.

Présences :	Mmes	Rukmini Canape-Brunet Valérie Daigneault Isabelle Garneau Raphaëlle Lebrun Sophie Lorrain Faten Philippe Pascale Sirard Catherine Villemer
	MM.	Francisco Calderon Houssam Alaouie William Lemieux Stéphane Lévesque Sébastien Piché
Absences :	Mmes	Céline El-Soueidi Nadège Jean-Mardy Silvia Sivec
	MM.	Bernard Allaire Sylvain Larocque
Invités :	Mme	Anne Fortier, Conseillère en développement durable
	M.	Laurent Bédard, Directeur des ressources informationnelles et des technologies numériques
Secrétaire :	Mme	Anaïk Le Goff
Observatrice :	Mme	Johanne Vincent, adjointe à la direction générale

2. Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. **Affaires institutionnelles**
  - 3.1 Modifications à la *Politique de confidentialité concernant les renseignements personnels recueillis par moyens technologiques* (DOC.,CA,377<sup>e</sup>,2023,2509) – *Adoption*
  - 3.2 Engagement pour la préservation de la biodiversité : Plan Nature 2030 – *Adoption*
  - 3.3 Octroi d'un mandat d'achat au Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition d'équipements audiovisuels et solutions interactives – *Adoption*
4. Clôture

Sur proposition de Faten Philippe, appuyée par Pascale Sirard, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### 3. Affaires institutionnelles

#### 3.1 Modifications à la *Politique de confidentialité concernant les renseignements personnels recueillis par moyens technologiques* (DOC.,CA,377<sup>e</sup>,2023,2509) – Adoption

Mme Anaïk Le Goff, secrétaire générale et responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, présente les modifications proposées à la politique, qui découlent principalement de la nécessité de se conformer au nouveau *Règlement sur les politiques de confidentialité des organismes publics recueillant des renseignements personnels par un moyen technologique*, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### Résolution n° 3624

#### **Modifications à la *Politique de confidentialité concernant les renseignements personnels recueillis par moyens technologiques***

- Attendu que le Collège, à titre d'organisme public, est assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès);
- Attendu que la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25)* a modifié la Loi sur l'accès afin que, notamment, tout organisme public, qui recueille par un moyen technologique des renseignements personnels, publie sur son site Internet, à compter du 22 septembre 2023, une politique de confidentialité;
- Attendu que cette politique a pour objet d'informer, en termes simples et clairs, toute personne qui utilise le site Internet du Collège ou tout autre service en ligne proposé par le Collège, des règles appliquées en matière de protection des renseignements personnels recueillis par moyens technologiques;
- Attendu que la Politique a été adoptée par le conseil lors de sa 373<sup>e</sup> assemblée, le 14 juin 2023 (résolution n° 3584);
- Attendu qu' un *Règlement sur les politiques de confidentialité des organismes publics recueillant des renseignements personnels par un moyen technologique*, a été publié à la Gazette officielle du Québec du 8 novembre 2023, et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- Attendu que la Politique nécessite des modifications afin de se conformer aux exigences du nouveau règlement;

Attendu l'avis favorable du Comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels du Collège;

Sur proposition de Sébastien Piché, appuyée Houssam Alaouie, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'adopter la *Politique de confidentialité concernant les renseignements personnels recueillis par moyens technologiques* modifiée, telle qu'elle paraît au document DOC.,CA,377<sup>e</sup>,2023,2509;**

---

ADOPTÉE  
CA,377<sup>e</sup>,2023-12-11

### 3.2 Engagement pour la préservation de la biodiversité : Plan Nature 2030 – *Adoption*

Mme Anne Fortier, conseillère en développement durable à la Direction des services administratifs, est nouvellement employée au Collège et se présente au conseil. Elle passe en revue les orientations du plan stratégique reliées à ses fonctions. Mme Fortier explique que le Plan Nature 2030 est un engagement issu de la COP15 à l'effet de préserver 30 % du territoire afin d'accélérer la transition écologique. Des concertations gouvernementales sont prévues auprès de la population et des subventions seront octroyées. Le Collège désire s'engager et mettre en place différentes mesures conformément au Plan Nature 2030.

---

#### **Résolution n° 3625      Engagement pour la préservation de la biodiversité : Plan Nature 2030**

Attendu que les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

Attendu que devant cette urgence d'agir, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal a été adopté, suite à la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP15), qui s'est déroulée en décembre 2022 à Montréal;

Attendu que la crise de la biodiversité est transversale et complexe; les orientations du Cadre mondial sont ainsi destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et à la société;

Attendu que le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan Nature 2030, qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité;

- Attendu que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) s'est engagée à protéger 30 % de son territoire, d'ici 2030;
- Attendu que la biodiversité procure des bienfaits multiples à la population tant au niveau de la santé, de la résilience face aux changements climatiques, que de la qualité des milieux de vie;
- Attendu que l'ensemble des acteurs de la société civile montréalaise est appelé à agir en tant qu'alliés de la biodiversité et à s'engager en faveur de la préservation de celle-ci;
- Attendu que le plan stratégique 2021-2026 du Collège de Bois-de-Boulogne, adopté en septembre 2021 puis actualisé par le conseil d'administration le 15 juin 2022 et le 14 juin 2023, prévoit engager la communauté bouloonnaise à prendre part aux défis inhérents à la transition écologique selon les deux axes d'intervention suivants : la collaboration de la communauté à la transition écologique et la réduction de l'empreinte environnementale;
- Attendu la recommandation favorable de la Direction des services administratifs;

Sur proposition de Raphaëlle Lebrun, appuyée par Stéphane Lévesque, il est résolu l'unanimité;

---

**que le Collège de Bois-de-Boulogne s'engage en faveur de la protection et de la conservation de la biodiversité, en appuyant le Plan Nature 2030 et le plan d'action qui en découle, en :**

- **contribuant à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et en soutenant la mise en œuvre du Plan Nature 2030;**
- **en travaillant en concertation avec le Conseil régional de l'environnement de Montréal et les organisations alliées afin de freiner la dégradation de la biodiversité sur l'île de Montréal, la restaurer et la préserver.**

---

ADOPTÉE  
CA,377<sup>e</sup>,2023-12-11

### 3.3 Octroi d'un mandat d'achat au Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition d'équipements audiovisuels et solutions interactives – *Adoption*

M. Laurent Bédard, directeur des ressources informationnelles et des technologies numériques, propose d'octroyer un mandat au Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition d'équipements audiovisuels couvrant les besoins de maintien et de

développement du Collège et ce, dans l'ensemble de ses pavillons. Ce mandat couvrirait la période de mai 2024 à avril 2027. Des précisions sur la durée de ce contrat sont apportées au projet de résolution. M. Bédard précise que la date maximale de dépôt du mandat a été reportée au 12 janvier 2024.

---

**Résolution n° 3626**

**Octroi d'un mandat d'achat au Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition d'équipements audiovisuels et solutions interactives**

- Attendu la nécessité d'assurer le maintien du cycle de renouvellement ainsi que le développement de ses installations audiovisuelles et multimédias;
- Attendu la nécessité d'octroyer un mandat de négociation au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) d'ici le 12 janvier 2024;
- Attendu les dispositions sur la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* du Collège et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);
- Attendu que selon le *Règlement n°20 sur la gestion financière du Collège*, le conseil d'administration doit préalablement autoriser toute transaction excédant 200 000 \$;
- Attendu que le financement de ces acquisitions sera prévu au budget d'investissement proposé pour les années financières couvrant le mandat de 2024 à 2027;
- Attendu la recommandation favorable de la Direction des ressources informationnelles et des technologies numériques;

Sur proposition de Raphaëlle Lebrun, appuyée par Valérie Daigneault, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'autoriser le Collège à déposer un mandat au CAG pour l'acquisition d'équipements audiovisuels et de solutions interactives;**

**d'autoriser le Collège à procéder à l'acquisition des équipements dans le cadre d'un contrat à commande, d'une durée de 36 mois qui s'étaleront sur quatre ans, pour un montant total estimé pouvant atteindre deux cent quarante mille dollars (240 000 \$) avant taxes.**

4. Clôture

Sur proposition de Catherine Villemer, appuyée par Pascale Sirard, la clôture de l'assemblée est prononcée par la présidente à 18 h 36.

---

Anaïk Le Goff  
Secrétaire d'assemblée

---

Catherine Villemer  
Présidente

**ADOPTÉ**